

**NOUS METTONS EN PLACE UNE POLITIQUE
D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS TRANSPARENTE
ET ÉQUITABLE ET NOTRE PRIORITÉ EST
D'ENCOURAGER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL DE
NOS CLIENTS.**

QUELS SONT LES CRITÈRES DE PRIORITÉ ?

- ▶ Motif lié au logement
(démolition, réhabilitation, sinistre,...)
- ▶ Raison de santé, perte d'autonomie, situation de handicap
- ▶ Evolution de la composition familiale
(logement trop grand, trop petit...)
- ▶ Difficultés financières : recherche d'un loyer mieux adapté aux ressources
- ▶ Situation de violences conjugales
- ▶ Rapprochement du lieu de travail ou rapprochement familial
- ▶ Insécurité liée à l'environnement
(menace, trouble de voisinage avéré...)

CONDITIONS À RESPECTER

- ▶ Les loyers doivent être réglés régulièrement et à jour
(sauf cas de mutation pour raison économique)
- ▶ Le logement doit être en bon état d'entretien
- ▶ Le logement doit être occupé dans le respect du règlement intérieur
- ▶ Vous occupez le logement depuis un an minimum



SIÈGE SOCIAL

520 BD DU PARC D'AFFAIRES 62903 COQUELLES CEDEX
TÉL. 03 21 00 81 00 WWW.HABITATHDF.FR

édition 2026 Ne pas jeter sur la voie publique



**VOUS ÊTES LOCATAIRE
HABITAT HAUTS-DE-FRANCE
ET VOUS ENVISAGEZ DE
CHANGER DE LOGEMENT ?
SUIVEZ LE GUIDE...**



LE PARCOURS D'UNE DEMANDE DE MUTATION EN 4 ÉTAPES



DEMANDE DE MUTATION

Compléter le formulaire
« **Demande de logement** »

- ▶ en ligne sur www.demande-logement-social.gouv.fr
- ▶ à télécharger sur le site www.habitathdf.fr
- ▶ sur demande auprès de **votre agence**

Votre demande est alors consultable par
tous les bailleurs sociaux du département.

INSTRUCTION

Si vous respectez les **conditions d'égibilité**,
vous serez sollicité pour un entretien de
mutation dont l'objectif est de :

- ▶ Collecter les pièces justificatives
complémentaires
- ▶ Identifier vos besoins
- ▶ Vous informer et vous accompagner
dans vos démarches
- ▶ Une visite conseil vous sera proposée
pour vous sensibiliser aux éventuelles
réparations locatives.

ACTUALISATION

Les délais d'attente peuvent être
importants, même si votre demande
est prioritaire. Cela dépend du
logement recherché et de sa
localisation.

Dans tous les cas, vous serez
contacté dès qu'un logement se
libèrera.

Pensez à actualiser votre demande au
bout d'un an et à chaque changement
de situation (évolution des revenus, de
la composition familiale).

ATTRIBUTION ET PROPOSITION

Votre dossier doit obligatoirement
être examiné par la **Commission
d'Attribution des Logements**.

En cas d'avis favorable, vous disposez
de 10 jours pour accepter ou refuser la
proposition de logement.

Votre dossier perdra son critère de
priorité, **après un refus injustifié**.